

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27.10.2017

Dossier complet le :

27.11.2017

N° d'enregistrement :

2017-2765

1. Intitulé du projet

Création de serres multichapelles au lieu dit les Priolets (44 450 St Julien de Concelles)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LES COUPRIES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur BABONNEAU Jean-Michel

RCS / SIRET

4 1 9 | 8 1 2 | 1 0 2 | 0 0 0 1 2

Forme juridique

GAEC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39°	Création de 1 lot de serres multichapelles sur une surface de plancher de 14 448 m ² sur un terrain d'assiette de 52 160 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création de serres multichapelles en matière plastique. Le lot sera constitué de 14 chapelles en 1 bloc.
La présentation du projet est réalisée à travers l'annexe n°4.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif premier est le développement économique du GAEC LES COUPRIES.

La mise en place de ce type de culture permet une croissance plus rapide des plants par l'augmentation des températures à l'intérieur des serres. Les structures permettent aussi à l'exploitant de diminuer les apports d'eau, de fertilisants, et d'intrants. Les doses sont apportées au plus près des plantes et en quantité adaptée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de conception est réalisée par une équipe pluridisciplinaire d'architectes et bureau d'études techniques spécialisés:

- cabinet d'architectes Atelier 14 (permis de construire au titre de d'urbanisme),
- cabinet Cadegeau (dossier loi sur l'eau / formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 / demande cas par cas d'étude d'impact),

Les travaux seront réalisés par l'entreprise serres JRC en plusieurs étapes :

- implantation du projet,
- réalisation des poteaux d'ancrage,
- montage de la structure et des parois,
- finition (portes...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES COUPRIES pratique des cultures maraîchères en plein champ.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le permis de construire suivant le code de l'urbanisme a été déposé 11/04/2017 et validé le 23/05/2017.

Le dossier de déclaration loi sur l'eau suivant le code de l'environnement, annexé du formulaire d'évaluation simplifié d'incidences natura 2000, a été déposé le 23 Juillet 2017.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Lots de serres multichapelles	1 lot
Nombre de Chapelles plastiques	14 Chapelles
Surface des serres multichapelles	14 448 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit les Priolets

44 450 St Julien de Concelles

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 7° 13 ' 4 5 " 00 Lat. 0 1° 2 6 ' 3 7 " 00

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Il existe un bloc de serres existant dont la superficie est de 25 270 m² réalisée et autorisée en 2016. Les eaux pluviales de ce bâtiment sont régulées dans un bassin de régulation situé au Nord du projet.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site fait partie intégrante de la Zone Humide d'Importance Majeure de « La Loire (entre Maine et Nantes), Marais de Goulaine » mais il n'est pas situé dans les secteurs d'application de la convention de Ramsar de cette zone. Aucune zone humide n'a été recensée dans le cadre du dossier de déclaration (article L.214-1 et code de l'environnement) suivant l'arrêté de 2009 portant sur la délimitation des zone humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par un Plan de prévision des risques naturels d'inondation : PPRI LOIRE AMONT . Le projet est compatible avec ces dispositions à condition d'évacuer les déblais produits par le projet, et essentiellement par le bassin de rétention, en dehors du champ d'expansion des crues
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de protection rapproché du captage de Basse-Goulaine. Dans l'arrêté, il est rappelé que les projets de serres nouvelles devront prendre en compte la limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires (amélioration de la pratique culturale) et la mise en place de recyclage des eaux de reliquats d'irrigation ou de tout autre technique équivalente afin de limiter les rejets dans le milieu naturel. La mise en place de serres réduit les quantités d'intrants (apports azotés et phytosanitaires)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé et zones adjacentes » localisé à 1200 mètres au nord du projet. - « Le Marais de la Goulaine » localisé à 1100 mètres au sud-ouest du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Irrigation des cultures. Le site est déjà irrigué. Le volume d'eau consommé sera réduit par rapport au besoin actuel. L'alimentation en eau brute est assurée par le réseau d'eau brute (non potable) dit "des maraîchers" géré par l'association syndicale des maraîchers nantais de la Divatte.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone aménagée ne présente pas d'espace boisé classé (art L.130 du Code de l'Urbanisme) ou d'éléments de paysage à préserver (art L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme). Le site d'étude n'est pas concerné par un biotope remarquable. Il ne présente pas d'intérêt écologique particulier. Il n'abrite pas d'espèces faunistiques ou floristiques rares et/ou protégées en application de l'article L. 411-1 à 7 du code de l'environnement. Le site ne comporte aucune haie ou arbre isolé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les cultures sous serre grand abris plastique sont moins consommatrices d'eau (réduisant l'évapo-transpiration), d'engrais (moins de lessivage) et de produits phytosanitaires (maîtrise de l'état sanitaire des plantes). Les serres grand abris permettent d'adapter l'arrosage au plus près des besoins de la plante et de maîtriser les conditions climatiques. Les échanges avec l'environnement extérieur proche sont très peu importants. Le projet ne modifiera ni ne détruira ni les espèces ni les habitats des sites natura 2000, situés à 1200 mètres au Nord du projet (La Loire) et à 1100 mètres au sud-ouest du projet (Le marais de la Goulaine).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parcelle située sur une parcelle agricole maraîchère et son utilisation restera identique.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques majeurs pouvant être rencontrés sur la commune sont : Inondation Séisme Zone de sismicité : 3
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera accessible pour les engins agricoles et les véhicules de l'entreprise. le trafic des poids lourds (collecte des légumes) va augmenter de 6 interventions annuelles actuellement à 10 dans le futur. Cela représente un passage de poids lourds toutes les neuf semaines.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase de réalisation des travaux occasionnera du bruit lié aux engins de chantier. Ce sont des nuisances temporaires et de faible intensité. Les périodes de fonctionnement s'échelonnent le jour, hors des périodes de congés habituels (août). Les réglementations sonores doivent être respectées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le terrassement sera réalisé à l'aide d'engins de chantiers type pelle à chenille. Aucun tir de mine n'est réalisé dans le cadre des travaux</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un dossier "loi sur l'eau" suivant les articles L214.1 à 11 et R214.1 à 60 du code de l'environnement sera déposé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer le 28 Juillet 2017.</p> <p>Les rejets concernent des eaux pluviales de ruissellement sur les serres. Les flux d'eaux pluviales sont régulés dans un bassin de rétention situé au Sud du projet. Ensuite, elles sont rejetées après traitement dans un fossé situé au Sud (se référer à l'annexe 3).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier de viabilisation produira des déchets qui seront éliminés suivant leur classement (Déchet Inerte, Déchet Inerte Banal, et Déchet Dangereux)</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet fait partie intégrante du paysage de la Loire des promontoires. L'ancien Moulin à vent du Tue-Loup (site inscrit au Monument Historique) est situé à 1500 mètres au Nord-Est du projet et il est occulté par des éléments paysagers existant (haies, massifs boisés, talus de la route départementale). Le talus existant de la route départementale, situé au sud-est du projet, occultera la visibilité du projet (cf vue 5 de l'annexe 3).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité maraîchère en plein champ est remplacée par des cultures sous serres.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet des serres des Mortiers des Places (28 320 m²), porté par le GAEC LES COUPRIES, est situé à 700 mètres au Nord du projet des Priolets.
La gestion des eaux pluviales a été prise en compte dans le dimensionnement des ouvrages de régulation de chaque projet. Du fait de la présence de massifs boisés situés entre les deux projets, ceux-ci ne pourront pas être vu simultanément. par conséquent, l'impact paysager cumulé est faible.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La gestion des eaux pluviales sera assurée grâce à un bassin de régulation . Au total, l'ouvrage disposera d'un volume tampon de 508 m3. Cet aménagement permettra de maintenir la situation des écoulements (débit de fuite fixé à 5,60 litres par seconde), d'avant la mise en place de l'opération, jusqu'à un événement de période retour 10 ans, et permettra par ailleurs d'évacuer le débit engendré par une pluie de retour 100 ans sur le bassin versant.

Un bassin à ciel ouvert est constitué par un corps de bassin avec des formes variables liées aux espaces disponibles. Cet ouvrage sera équipé d'un dispositif de régulation, constitué d'un ouvrage préfabriqué spécifique (régulateur de débit statique ou dynamique), et d'un dispositif de surverse, assuré par un seuil frontal réalisé sur la face amont du régulateur, et positionné à la hauteur maximum des eaux permettant d'évacuer la crue de période retour 100 ans.

La présence du talus de la route départementale, situé au Sud-Est du projet, occulte la vue du projet vis-à-vis de l'espace routier et de l'habitation, localisée au Sud du projet. De plus, aucune habitation ne se situe à proximité. Par conséquent, aucune mesure paysagère particulière n'accompagne ce projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre de son développement économique, le GAEC LES COUPRIES souhaite mettre en place un lot de serres sur une surface globale couverte de 14 448 m². Cette production remplace les cultures maraichères en plein champ situées sur le projet. L'objectif est de permettre une croissance plus rapide des végétaux et de diminuer les apports d'eau, de fertilisants, et d'intrants.

Le projet a fait appel à un collège de cabinet d'études spécialisés afin d'intégrer les préoccupations liées aux aménagements et à l'environnement. Un permis de construire a été validé en mai 2017 et un dossier loi sur l'eau complété du formulaire d'évaluation simplifié natura 2000 a été déposé en juillet 2017.

Le site ne présente pas de sensibilité environnementale particulière et se localise dans le contexte paysager global du lieu dit (présence de serres et cultures maraichères existantes). Il ne présente pas de richesse écologique particulière et les zones naturelles de biodiversités alentours seront préservées.

Le projet est localisé à 1200 mètres des sites natura 2000 de la Vallée de la Loire. Les nuisances sonores et vibrations proviendront principalement de la phase travaux (engins de chantiers). Les rejets hydrauliques seront traités dans un bassin de rétention en eau. Aucune habitations n'a été recensée dans un périmètre de 100 mètres autour du projet. Le projet de serres aura un impact faible sur le milieu naturel et les personnes tiers avoisinantes.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à St Julien de Concelles

le, 21/11/2017

Signature



Signature en cliquant sur le cadre ci-dessus